



**Association**

**« Trait d'Union »**

9 rue Maurice Tronelle - 76620 LE HAVRE

Tèl : 02.35.44.41.12 – 06.35.29.34.97

Courriel : [direction.traitdunion002@orange.fr](mailto:direction.traitdunion002@orange.fr)

SIRET : 382 983 732 000 27 / Code APE : 9329 Z

# PROJET EDUCATIF

*Présidente : Agathe CAHIERRE*

*Directeur : Clément DELAHAYES*

*Projet approuvé en Assemblée Générale Ordinaire le 26 avril 2017.*

*Mise à jour le 13 août 2019.*

## Introduction

« Trait d'Union » est une association loi 1901 ayant pour vocation d'engager des actions d'animation et de formation en direction d'un public en difficulté et en situation d'exclusion pour favoriser l'insertion sociale, culturelle, économique et aider à prévenir la délinquance.

L'association répond à différents objectifs :

- ✓ La gestion et l'animation d'une activité extrascolaire et périscolaire au sein des quartiers du Mont Gaillard et du Bois de Bléville, au Havre.
- ✓ La mise en place d'activités orientées vers la jeunesse et les familles.
- ✓ La participation au développement socio-économique et culturel des quartiers de Mont Gaillard et du Bois de Bléville par sa participation à la vie locale.

Elle a pour volonté de donner accès à la culture, faciliter l'accès aux loisirs ; ses dispositions favorisent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.

« Trait d'Union » ouvre ses portes :

Durant la période scolaire : tous les jours de 7h30 à 8h35 et de 9h à 18h du lundi au samedi.

Durant les vacances scolaires : du lundi au samedi de 9h à 17h30.

### 1. Finalité

Mettre en place les conditions nécessaires à l'épanouissement et à l'éveil de chacun. Permettre aux adhérents de participer à l'animation de la vie locale de leur secteur géographique. Favoriser la prise de responsabilité et le développement de projets autonomes. Participer à la construction et au développement physique et intellectuel des jeunes pour aider ces derniers à devenir les citoyens de demain. Créer un accompagnement à la parentalité.

### 2. Objectifs éducatifs

- **Remplir une mission d'accueil dépassant largement les seules fonctions de garde.**

Notre association a pour but de répondre à un besoin d'accueil de loisirs. Notre objectif devra aller bien plus loin, en proposant à notre public des activités et des projets en adéquation avec leurs besoins et leurs envies. Chaque temps d'accueil devra être préparé en prenant soin d'être à l'écoute de chacun, tout en prenant en compte les âges et possibilités de tous.

- **Créer une relation de confiance entre l'équipe d'animation et les familles.**

« Trait d'Union » est une association qui a été créée afin de répondre aux besoins et attentes des familles. Notre structure doit donc s'adapter au rythme de vie de chacun et ainsi adapter son accueil. Les familles nous confiant leurs enfants, notre équipe se doit d'être dynamique et accueillante afin de créer un climat de confiance avec parents et enfants. La disponibilité de l'équipe envers les parents est indispensable dans cette perspective de relation. Un accompagnement à la parentalité doit être mis en place afin de pallier aux manques de connaissances des parents qui sont, rappelons-le, les premiers partenaires éducatifs des enfants. L'objectif n'est pas de remplacer la famille, mais bien d'aiguiller les parents dans le processus éducatif de l'enfant (aide aux devoirs, rencontres et échanges avec les familles autour de problématiques communes,...).

- **Favoriser l'autonomie de l'adhérent, dans le respect des besoins et des caractéristiques de son âge.**

Notre rôle en tant qu'animateur est avant tout de guider les adhérents dans leurs gestes quotidiens afin de les rendre autonome. Ceci doit être entrepris dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge. Ainsi une pédagogie adaptée à cet objectif doit être mise en œuvre dans les projets de l'association et donc chaque activité doit être réfléchiée dans cette optique. Cette recherche d'autonomie doit également permettre à l'adhérent de développer son esprit critique et de faire des choix. Enfin, nous veillerons à ce que nos actions reposent sur des valeurs de tolérance, de solidarité et de respect des individus.

- **Permettre aux adhérents de s'ouvrir à la culture.**

L'association a pour vocation de permettre à ses adhérents de découvrir des activités nouvelles et ainsi de s'ouvrir à une nouvelle offre de loisirs. Dans l'objectif de favoriser la notion de parentalité, l'association propose des activités « en famille » permettant de resserrer les liens familiaux. Cette notion est importante pour créer du lien social.

- **Lutter contre la délinquance et prévenir les comportements à risques.**

En plus d'être un pôle d'activités de loisirs, « Trait d'Union » doit proposer un accueil adapté à son public. Les équipes d'animation doivent être en mesure d'informer et de sensibiliser l'adhérent à des problématiques liées à la délinquance, la lutte contre l'exclusion et l'insertion professionnelle. L'association n'a pas pour vocation de remplacer les organismes compétents en matière d'emploi... mais un accompagnement et une orientation de ses adhérents vers les bonnes structures (répondant à des problématiques individuelles) doit être un enjeu majeur, dans une zone géographique qui a tendance à se sentir victime d'exclusion.

- Favoriser le partenariat autour de la conception et le financement des actions mises en place par l'association.

Afin de mener à bien nos actions, notre structure se doit de faire appel à des partenaires extérieurs. Il est important de contacter des personnes qualifiées afin de pouvoir mener à terme l'ensemble de nos projets. L'association devra travailler constamment sur cette recherche de partenariat afin de pouvoir concrétiser un maximum de projet, et par conséquent, répondre à une demande plus large de son public.

- Développer une démarche d'évaluation permanente des actions guidées par l'association.

Pour assurer une démarche qualitative de nos actions, des évaluations permanentes devront être mises en place afin de suivre et de corriger les éventuelles erreurs que nous pourrions commettre. Les partenaires devront être inclus dans cette démarche afin de donner leur avis sur la pérennisation de chaque projet.

### **3. Les intentions éducatives**

#### *3.1 La responsabilisation*

Nous devons donner à chaque adhérent les différents moyens pour qu'il puisse devenir acteur à plein temps, dans la vie de la structure. Il faut également développer chez lui la notion de respect d'autrui, aussi bien des animateurs que des autres adhérents. Le respect du matériel est également à mettre en avant.

#### *3.2 L'autonomie*

Chaque adhérent doit pouvoir participer à la vie de l'association, de la conception à la mise en place d'activités journalières. Il doit se sentir investi dans chaque activité, tout comme dans la vie quotidienne (rangement des salles...). Chaque animateur devra être bienveillant afin d'adapter ses activités selon les demandes du public. Les enfants adhérents devront également avoir des moments libres sans la participation de l'adulte.

#### *3.3 Les activités*

L'équipe d'animation doit tout faire pour que la vie de l'adhérent durant tous les temps d'accueils lui soit agréable. Durant les périodes non scolaires, il ne faut pas oublier que les enfants sont en vacances. Il faudra ainsi leur proposer un panel d'activités riche et varié en rapport avec un thème hebdomadaire (pour susciter leur curiosité et leur imagination). Les temps d'échange entre différents publics sont importants pour créer un lien intergénérationnel. Aussi, et dans cette optique de mixité, les différents publics seront

accueillis au sein du centre situé à Henri Wallon à Mont Gaillard (sauf durant l'ALSH extrascolaire au Bois de Bléville).

### 3.4 La sécurité

En tant qu'équipe encadrante d'une association de loisirs, nous nous devons d'être bienveillants concernant la sécurité physique, morale et affective de chacun des adhérents. Chacune des activités proposées devra être réfléchie et adaptée à la tranche d'âge à laquelle elle est destinée. Le rythme de l'enfant devra être respecté et des temps calmes, spécifiques aux différentes tranches d'âge, devront être obligatoirement aménagés.

## 4. Les moyens

### 4.1 Les moyens humains

**Présidente :** CAHIERRE Agathe

**Directeur de l'association :** DELAHAYES Clément

**Coordinatrices :**

- ✓ Pôle enfance (accueils périscolaire et extrascolaire) : RAHO Leïla
- ✓ Pôle jeunesse (accueil jeunes) : DANDRE Aïcha
- ✓ Pôle familles : LLAMA TABORGA Esperanza

**Animateurs permanents :** BARKA Ramatoulaye (référente ALSH Bois de Bléville)

SONGY Florian

RIBOT Nathalie

MENARD Aurore

Durant les vacances scolaires, d'autres animateurs pourront être recrutés selon les besoins de la structure. L'association étant bénéficiaire d'un agrément « Services Civiques », des missions en conséquent pourront être créées pour renforcer les actions des différents secteurs.

**Comptable :** MARTIN Eric

**Factotum :** COLLET Daniel

#### 4.2 Les moyens matériels

Nous disposons des anciens locaux de l'école mis à disposition par la commune à l'adresse suivante :

9 rue Maurice Tronelle  
76620 LE HAVRE

Nous bénéficions également de plusieurs gymnases pour certaines de nos activités.

Une régie contenant divers matériaux (peinture, feuilles,...) ainsi que du matériel extérieur (ballons, vélos,...) sont à notre disposition.

#### 4.3 Les moyens financiers

Les familles doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle à l'association d'un montant de 15 euros.

L'accès aux activités est totalement gratuit pour les adhérents et se fait sans aucune inscription au préalable.

Une participation financière peut être demandée pour certaines activités ponctuelles (sorties...).

#### 4.4 Les moyens logistiques

Lors de nos déplacements nous pourrions compter essentiellement sur la location de cars ou sur la marche à pieds. Nous pourrions également utiliser les transports en commun mis à notre disposition par la commune du Havre (tramway, bus...).

### 5. Définition du rôle de chacun

#### 5.1 Le Conseil d'Administration et son bureau

Le Conseil d'Administration a pour vocation de définir les principales orientations de la structure et de réunir des personnes historiques ayant participé à la création de l'association. Il a également pour mission d'arrêter les comptes. Il est composé des membres du bureau et des multiples partenaires de l'association.

Le bureau est une émanation du Conseil d'Administration qui a pour mission de contrôler et de valider l'ensemble des actions développées par l'association. Il est composé d'une présidente, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint et d'une secrétaire. Le directeur d'Auchan est également au bureau, le magasin étant un partenaire historique de l'association. Il se réunit plusieurs fois par an pour orienter les actions de la structure pour assurer une continuité cohérente des actions.

## 5.2 Le directeur

En tout premier lieu, le directeur est un animateur responsable qui a, à sa charge, une équipe d'animation ainsi que les adhérents de sa structure. Ainsi il doit avoir un rôle formateur auprès de son équipe pour pouvoir les guider dans leurs actions.

Le rôle du directeur :

- ✓ Il crée le projet éducatif. C'est également le garant de sa mise en place.
- ✓ Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des adhérents et de son équipe.
- ✓ Il participe à l'organisation des actions en fonction de son projet éducatif.
- ✓ Il doit être à l'écoute des adhérents pour orienter son projet associatif et maintenir un fonctionnement en cohérence avec la demande.
- ✓ Il valide les projets et s'assure de la pertinence de chacun d'entre eux en fonction des orientations de la structure, elles-mêmes validées par le bureau associatif.
- ✓ Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- ✓ Il a en charge la gestion quotidienne de l'association (administrative, financière et matérielle) sous la subordination du bureau associatif et de la présidente.
- ✓ Il gère les relations avec les différents partenaires (municipalité, ...).
- ✓ Il a un rôle de formation des salariés, de suivi et d'encadrement.
- ✓ Il sait être à l'écoute et être tolérant.

## 5.3 Le coordinateur de secteur

En relation avec le directeur, il contribue à mettre en œuvre les orientations du projet éducatif dans son secteur de mission.

- ✓ Il crée le projet pédagogique. C'est également le garant de sa mise en place.
- ✓ Il est garant de la sécurité physique, morale et affective de son public et de son équipe.
- ✓ Il organise et pilote des actions en fonction de son projet pédagogique.

- ✓ Il a en charge la coordination et l'animation de ses animateurs.
- ✓ Il a en charge la gestion quotidienne et complète de son secteur (administrative, financière...) sous la subordination du directeur.
- ✓ Il gère les éventuelles relations avec des partenaires en fonction de la nature des projets mis en place.
- ✓ Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- ✓ Il sait être à l'écoute, tolérant et doit avoir une capacité de prise de recul en fonction de la complexité de certaines situations.

**En cas de nomination d'un adjoint sur une session de centre de loisirs, les missions de ce dernier sont équivalentes au rôle du coordinateur.**

#### 5.4 L'animateur

Le rôle de l'animateur :

- ✓ Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- ✓ Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- ✓ Il est force de proposition et ajuste lorsqu'une activité ne fonctionne pas.
- ✓ Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- ✓ Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- ✓ Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- ✓ Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- ✓ Il participe aux réunions de préparation.
- ✓ Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- ✓ Il est ponctuel et assidu.



## 6. Bilans et évaluations

Des bilans réguliers seront mis en place. Se référer aux projets pédagogiques de chaque type d'accueil pour plus d'informations.

L'équipe d'animation permanente de l'association sera évaluée oralement deux fois par an. Chaque évaluation reposera sur les critères suivants :

- Assiduité.
- Motivation.
- Intérêt pour la discipline.
- Dynamisme.
- Force de proposition.

Les résultats de chaque évaluation devront être pris en compte pour pouvoir faire évoluer l'association d'une manière positive.

En fonction des moyens financiers mis à disposition, et dans l'optique de pouvoir faire progresser ses intervenants, l'association pourra participer au financement de certaines formations.

## 7. Informations diverses

### 7.1 Concernant l'équipe d'animation

- Chaque membre de l'équipe devra tenir un vocabulaire correct devant les adhérents. Les conflits ne devront pas avoir lieu devant eux.
- En ce qui concerne le tabac, un animateur pourra en consommer durant son temps de pause et en dehors du centre. Toute consommation de drogue et d'alcool sur le temps de travail donnera lieu à des sanctions.
- Un animateur devra prendre connaissance des instructions départementales pour pouvoir s'informer de la législation en cours.
- Le directeur étant responsable du personnel, toute absence devra lui être référée. Les absences non justifiées et les retards réguliers donneront lieu à des retenues sur salaire.
- En raison de la complexité des accueils de l'association, les salariés sont conscients que leurs horaires peuvent être modulés. Une capacité d'adaptation est primordiale pour maintenir un fonctionnement cohérent.

## 7.2 Concernant les sorties

- Lors des sorties l'équipe s'organisera pour assurer une sécurité maximale de ses adhérents (gilets jaunes éventuellement, déplacements sécurisés...).
- Ne pas oublier de placer un animateur de chaque côté de la chaussée pour pouvoir faire traverser les enfants sur un passage piéton.
- Pour les transports en car : un animateur à chaque sortie. Les autres devront se répartir de façon homogène pour pouvoir rester attentifs aux comportements des enfants.
- Enfin, n'oublions pas les trois points capitaux à ne pas omettre lors de toutes sorties :
  - Informer le directeur de tout départ et remplir une fiche de sortie en DOUBLE exemplaire.
  - Prendre une trousse de secours.
  - Compter les enfants.

## 7.3 Concernant la vie en collectivité

- Un assistant sanitaire sera désigné dans la structure. Il aura en charge de s'occuper de l'infirmierie et des blessés. Un coin infirmerie sera également mis en place pour pouvoir dispenser des soins légers aux adhérents, mais également pour pouvoir permettre d'isoler les malades. Après chaque soin, chacun devra penser à noter les faits dans le registre infirmerie mis à disposition.
- En ce qui concerne l'hygiène, l'ensemble de l'équipe devra être vigilant à ce que chaque enfant se lave les mains régulièrement.
- En ce qui concerne la sécurité, l'association est équipée pour pouvoir accueillir un public 6-17 ans et adulte. Les locaux sont pourvus d'issues de secours en cas d'incendie ou de force majeure. L'équipe devra néanmoins rester attentive aux faits et gestes des adhérents, les accidents pouvant arriver rapidement.